

**ONCO**

HAUTS-DE-FRANCE  
RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE



# EVALUATION REGIONALE 2022

---

RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE HAUTS-DE-FRANCE

## AUDIT REGIONAL DES PRATIQUES EN CANCEROLOGIE

*Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) – Dispositif d’annonce (DA)  
– Programme Personnalisé de Soins (PPS) – Comptes-rendus (CR)*



A l'attention de Mesdames, Messieurs  
les Directeurs d'établissement

Copie Présidents de 3C

Le 28 mars 2022

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'établissement, Membres du Réseau Régional,

Dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles et de l'amélioration des critères transversaux de qualité dans les établissements de santé, nous vous proposons cette année de renouveler **l'audit régional des pratiques en cancérologie (RCP, DA, PPS, CR)**.

Cet audit sera piloté par les 3C auxquels vous êtes rattachés en relation étroite avec les responsables qualité de vos établissements.

Afin de confirmer ou non votre participation à cette étude, **merci de nous retourner le courrier d'engagement ci-joint.**

Le Réseau Régional de Cancérologie reste à votre entière disposition.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sentiments les plus respectueux.

Le Président,  
Pr Villers





## SOMMAIRE

CONTEXTE.....	4
PROFESSIONNELS PARTICIPANT A L'ETUDE .....	4
OBJECTIFS DE L'AUDIT .....	4
CALENDRIER.....	5
DOCUMENTS ANNEXES .....	5
METHODOLOGIE .....	5
PERIODICITE DE L'EVALUATION .....	9
ROLE DU 3C .....	9
ROLE DU RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE .....	9
ANNEXE 2 : CONSIGNES DE REMPLISSAGE .....	15
ANNEXE 3 : NOTICE D'INFORMATION .....	23
ANNEXE 4 : DELEGATION « ACCES AU DOSSIER MEDICAL ».....	25

## Méthodologie de l'audit régional des pratiques en cancérologie

*Réunion de Concertation Pluridisciplinaire – Dispositif d'annonce – PPS – Compte-rendu*

### Contexte

---

- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ARS/RRC
- La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030
- L'instruction DGOS/R3/INCA/2019/248 du 02 décembre 2019 relative à l'évolution des missions des réseaux régionaux de cancérologie.

### Professionnels participant à l'étude

---

- Les Coordonnateurs et Qualiticiens 3C
- Les Qualiticiens / Responsables Qualité de chaque établissement
- Les Professionnels soignants participant au recueil
- Les médecins DIM
- Le Réseau Régional de Cancérologie

### Objectifs de l'audit

---

- Evaluer les pratiques en cancérologie tout au long du parcours du patient lors d'un primo-diagnostic (RCP, dispositif d'annonce, PPS, présence de CR) pour tout type de cancer et tout type de traitement
- Evaluer les modalités de passage en RCP des dossiers **avant le premier acte thérapeutique**

Il convient de **rechercher et analyser la 1ère RCP réalisée pour le patient ainsi sélectionné et dont le diagnostic de cancer est établi.**

## Calendrier

Étapes	Qui	Date
Révision de la méthodologie de l'audit	Référent 3C RRC Qualiticiens 3C	2021
Validation de la méthodologie	Administrateurs du RRC	2021
Envoi de la méthodologie	RRC	Mars 2022
Retour des engagements établissements	Direction d'établissement	Mars-Avril 2022
Mise en œuvre de l'évaluation dans les établissements et recueil des données	Qualiticiens 3C Service qualité des établissements	Avril – Juin 2022
Analyse des données	RRC Qualiticiens 3C	Sept-Oct 2022
Validation des modalités de diffusion des résultats	CA du RRC	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Diffusion des résultats	RRC/3C	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Proposition de pistes d'amélioration	RRC/3C/Professionnels	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022

## Documents annexes

- Grille de recueil régionale
- Consignes de remplissage de l'audit
- Notice d'information patient
- Délégation d'accès au dossier médical

## Méthodologie

### 1. Règlementation RGPD

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), la présente méthodologie est conforme à la méthodologie de référence relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre des recherches n'impliquant pas la personne humaine, études et évaluations dans le domaine de la santé (MR-004).

L'audit régional des pratiques en cancérologie doit être inscrit dans le registre des traitements de l'établissement.

Un délégué à la protection des données (DPO) est désigné par l'établissement de santé. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié dans la protection des données personnelles. Les patients concernés par l'audit peuvent exercer leurs droits en écrivant au DPO de leur établissement.

#### a. Finalité de l'étude

Les données personnelles recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de l'audit régional sont destinées à calculer des indicateurs permettant l'amélioration des pratiques professionnelles en établissement de santé (amélioration de la prise en charge des patients).



#### b. Responsabilités

Le réseau régional de cancérologie est identifié comme le **responsable de traitement de cette étude régionale**.

L'établissement de santé est identifié comme le **sous-traitant**.

La base légale du traitement de données dans le cadre de cette évaluation est l'intérêt légitime du RRC.

#### c. Information du patient

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'établissement de santé est garant de l'information des patients concernant le traitement de leurs données en vue de l'audit régional des pratiques en cancérologie.

Si besoin, vous trouverez en annexe 3 une notice d'information à destination des patients dont le dossier médical est susceptible de faire l'objet d'un traitement de données dans le cadre du recueil de l'audit régional.

#### d. Sécurité des données personnelles

L'établissement met en place l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité du système d'information. La sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données sont garanties en liaison étroite avec le délégué à la protection des données (DPO).

## 2. **Sélection des dossiers**

La sélection des dossiers doit être effectuée par le DIM de l'établissement. Une procédure dégradée est proposée pour les établissements de radiothérapie.

Voici **les critères d'inclusion** (issus de l'IQSS RCP) :

- Premier séjour du patient réalisé entre le 1er juillet et le 31 décembre 2021 (second semestre 2021).
- Séjours ayant en DP un code C00 à C97 (à l'exception des codes C44 et C76 à C80) associés à un acte de chirurgie ou de radiothérapie sur le second semestre 2021.
- Séjours ayant en DP un code Z51.0x ou Z51.1 (traitement répétitif de radiothérapie ou de chimiothérapie) associés à un code C00 à C97 (à l'exception des codes C44 et C76 à C80) en DR sur le second semestre 2021 à l'exception des séjours qui après chaînage avec le premier semestre 2021 ont en DP un code Z51.0x ou Z51.1 associés à un code C00 à C97 (à l'exception des codes C44 et C76 à C80) en DR.
- Séances sélectionnées à partir des GHM relevant de Catégorie Majeure de Diagnostics (CMD) 28, spécifiques aux séances



**Deux tirages au sort sont obligatoires afin d'avoir une bonne représentation de la chimio et de la radiothérapie en hospitalisation ET en ambulatoire.**

Exemple pour 60 dossiers :

- 1 tirage de 30 dossiers sans le CMD 28
- 1 tirage de 30 dossiers dans le CMD 28

*Attention : le nombre de dossiers tirés au sort ne doit pas être supérieur à la moitié de l'activité en nombre de dossiers (exemple si un établissement à 20 dossiers annuels en chimio ambulatoire, ne prendre que 10 dossiers dans le CMD 28 et compléter les dossiers manquants dans l'autre tirage)*

**Les critères d'exclusion :**

- Tumeurs malignes de la peau autres que le mélanome C44 (dont les basocellulaires).
- Tumeurs in situ D00 à D09.
- Tumeurs bénignes D10 à D36.
- Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue D37 à D48.
- Tumeurs malignes de sièges mal définis, secondaires et non précisés C76 à C80 (dont les métastases C77, C78 et C79).
- Séjours avec un GHM erreur.
- Patients atteints de cancer et décédés en réanimation après un acte de chirurgie et sans chimiothérapie réalisée au cours du séjour.
- Patients atteints de cancer et hospitalisés UNIQUEMENT pour la pose d'un dispositif vasculaire implantable et sans chimiothérapie réalisée au cours du séjour.

**Un mode dégradé est possible pour les centres de radiothérapie** pour lesquels les critères d'inclusion sont :

- Dossier patient indiquant une proposition thérapeutique de radiothérapie
- Patients ayant eu une ou plusieurs séance(s) de radiothérapie entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2021.

Le 3C concerné tirera lui-même au sort, dans la mesure du possible, 1 dossier sur 3 parmi la liste fournie par le centre de radiothérapie.

**3. Nombre de dossiers à analyser**

**60 dossiers** seront analysés par chacun des établissements autorisés de la région des Hauts-de-France.

**30 dossiers pour les centres proposant uniquement de la radiothérapie**

Il convient de **rechercher et analyser la 1<sup>ère</sup> RCP réalisée pour le patient ainsi sélectionné et dont le diagnostic de cancer est établi.**



#### **4. Recueil et saisie des données**

##### **a. Recueil des données**

La pertinence des données collectées a été évaluée lors de la construction de la grille de recueil par le groupe de travail.

Les données collectées sont les suivantes :

- sexe ;
- données relatives à la qualité de la prise en charge durant le séjour hospitalier.

Les données sont collectées par les établissements en collaboration avec les 3C à partir du dossier médical conservé par l'établissement.

Le dossier médical du patient restera confidentiel et ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin responsable et par des personnes dûment mandatées par l'établissement pour cette évaluation et soumises au secret professionnel. Concernant l'accès aux documents médicaux, le RRC propose la mise en place d'une délégation d'accès au dossier médical (cf Annexe 4)

##### **b. Saisie des données**

La saisie des données se fera via la plateforme Sphinx Online.

Dès son ouverture, l'accès à la plateforme sera communiqué par mail aux 3C.

Les données personnelles transmises aux RRC ne sont jamais nominatives ou identifiantes, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent pas de données permettant de ré identifier la personne concernée.

#### **5. Analyse des données**

A noter que l'analyse concerne uniquement de la donnée anonymisée.

- Par les Centres de Coordination en Cancérologie
  - o Analyse des données via l'extraction Excel transmise par le RRC.
- Par le Réseau Régional de Cancérologie
  - o Analyse des données via le logiciel Sphinx
  - o Analyse des données régionale et par territoire (Pas-de-Calais ; Métropole-Flandres ; Hainaut ; Aisne ; Somme ; Oise)
  - o Présentation des 1ers résultats au groupe de travail 3C pour discussion et analyses supplémentaires (tableaux croisés, etc.)
  - o Proposition pour validation de présentations des résultats de l'enquête aux membres du CA du Réseau Régional de Cancérologie.
  - o Restitution des résultats au niveau régional : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

#### **6. Discussion des résultats**

- Proposition d'axes d'amélioration en groupe de travail

## 7. Diffusion des résultats

Le rapport d'audit régional des pratiques en cancérologie présentant les résultats de l'analyse des données sera disponible sur le site internet du RRC : [www.onco-hdf.fr](http://www.onco-hdf.fr)

Il est également diffusé par mail ciblé :

- Aux administrateurs du RRC
- A l'ensemble des 3C
- A l'ARS

### **Périodicité de l'évaluation**

---

Tous les 2 ans.

### **Rôle du 3C**

---

- Le 3C saisit les données dans la plateforme Sphinx du Réseau Régional
- Le 3C analyse les résultats sur son territoire.
- Le 3C propose des actions d'amélioration en collaboration avec les établissements.

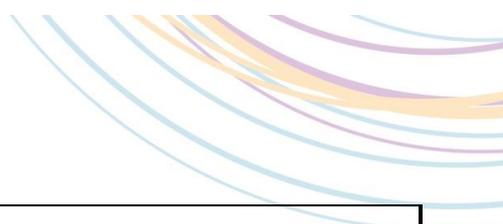
### **Rôle du Réseau Régional de Cancérologie**

---

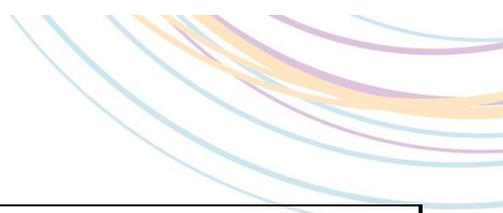
- Le Réseau Régional de Cancérologie met à disposition la plateforme de saisie Sphinx.
- Le Réseau Régional de Cancérologie transmet l'extraction des données saisies au 3C concerné (avec accord des établissements).
- Le Réseau Régional de Cancérologie analyse les données au niveau régional et par territoire.
- Le Réseau Régional de Cancérologie présente les résultats en conseil d'administration du RRC
- Le Réseau Régional de Cancérologie, avec les 3C, propose des actions d'amélioration.
- Le Réseau Régional de Cancérologie rédige le rapport d'audit.

## Annexe 1 : Grille de recueil

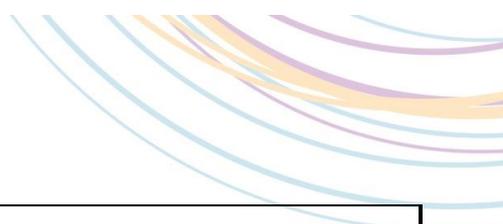
Structure		
RCP1	Nom de l'établissement enquêté	
RCP2	Numéro du tirage au sort	
Caractéristiques du séjour patient		
RCP3	Sexe du patient	<input type="radio"/> Homme <input type="radio"/> Femme
RCP4	Spécialité	<input type="radio"/> Dermatologie <input type="radio"/> Digestif <input type="radio"/> Endocrinologie <input type="radio"/> Gynécologie basse <input type="radio"/> Hématologie <input type="radio"/> Ophtalmologie <input type="radio"/> ORL/Stomatologie/Maxillo facial <input type="radio"/> OS/Parties molles <input type="radio"/> Pneumologie <input type="radio"/> Sénologie <input type="radio"/> SNC <input type="radio"/> Urologie/Néphrologie
Informations générales		
RCP5	Le patient est pris en charge dans l'établissement pour un primo-diagnostic de cancer	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Passer au dossier suivant – Ne pas saisir dans sphinx)
RCP6	Si Oui, toute ou partie de la phase initiale du traitement (=1 <sup>ère</sup> séquence thérapeutique) de ce cancer est réalisée dans l'établissement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Passer au dossier suivant – Ne pas saisir dans sphinx)
RCP7	Le premier acte thérapeutique pour ce cancer est réalisé dans l'établissement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)		
RCP8	Organe	Texte libre sur papier  Sur Sphinx liste Cf fiche RCP Filtre en fonction de la spécialité indiquée en RCP4
RCP9	Une fiche réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) est retrouvée dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (le recueil est terminé pour la partie RCP. Allez à DA1)
RCP10	La RCP a été organisée par :	<input type="radio"/> L'établissement <input type="radio"/> Une autre structure avec participation de l'établissement <input type="radio"/> Une autre structure sans participation de l'établissement <input type="radio"/> Ne sait pas



RCP11	Nom de l'organisation de RCP :	Listing organisations RCP
RCP12	La proposition de prise en charge est tracée sur le document	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP13	Si Oui, la proposition de traitement de la fiche RCP concerne <b>le premier acte thérapeutique</b> du patient	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (pas de RCP16 ni RCP17) <input type="radio"/> Ne sait pas
RCP14	Si Non, Pourquoi ?	<input type="radio"/> Découverte fortuite (Acte diagnostic débouchant sur un acte thérapeutique) <input type="radio"/> Urgence <input type="radio"/> Non justifié <input type="radio"/> Autre : Précisez.....
RCP15	La RCP retrouvée est datée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP16	La RCP s'est déroulée avant la réalisation du <b>premier acte thérapeutique</b>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne sait pas
RCP17	Si Non, Pourquoi ?	<input type="radio"/> Découverte fortuite (Acte diagnostic débouchant sur un acte thérapeutique) <input type="radio"/> Urgence <input type="radio"/> Non justifié <input type="radio"/> Autre : Précisez.....
RCP18	La RCP est tracée sous forme de fiche RCP	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP19	Si Oui, la fiche est informatisée (via le DCC)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP20	La fiche RCP a été validée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP21	Les noms des médecins participants à la RCP sont tracés sur le document	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP22	Si Oui, au moins trois noms sont retrouvés sur le document	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP23	Les spécialités des participants à la RCP sont tracées sur le document	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP24	Si Oui, au moins trois spécialités différentes étaient représentées (respect du Quorum HAS)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Passez à la RCP26)
RCP25	Si Oui, au moins un chirurgien, un oncologue et un radiologue étaient représentés (respect du Quorum DGOS)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



RCP26	Nature de la proposition thérapeutique (selon la fiche RCP régionale)  <i>Plusieurs choix possibles</i>	<input type="radio"/> Chirurgie (Allez à RCP27) <input type="radio"/> Chimiothérapie – Immunothérapie – Thérapie ciblée (Allez à RCP31) <input type="radio"/> Radiothérapie (Allez à RCP32) <input type="radio"/> Hormonothérapie (Allez à DA1) <input type="radio"/> Examens Complémentaires (Allez à DA1) <input type="radio"/> Surveillance (Allez à DA1) <input type="radio"/> Arrêt des traitements (Allez à DA1) <input type="radio"/> Décision reportée (Allez à DA1) <input type="radio"/> Autre : Précisez ..... (Allez à DA1)
RCP27	Si <u>Chirurgie</u> , est-ce que cela concerne un des organes suivants : Œsophage, Foie, Pancréas, Ovaire, Rectum	<input type="radio"/> Oui (Aller à RCP28) <input type="radio"/> Non (Aller à RCP30)
RCP28	Si Oui, le chirurgien qui opérera le patient, si l'opération y est décidée, est présent à la RCP	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP29	Le dossier du patient fait l'objet d'une discussion	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP30	Si <u>Chirurgie autre organe</u> , un des chirurgiens qui participent au traitement est présent à la RCP	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP31	Si <u>Chimiothérapie-Immunothérapie-Thérapie ciblée</u> , un oncologue est présent à la RCP	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
RCP32	Si <u>Radiothérapie</u> , un oncologue radiothérapeute est présent à la RCP	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Dispositif d'Annonce (DA)</b>		
DA1	Une consultation médicale d'annonce est tracée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Allez à DA5) <input type="radio"/> NA (ex Décès du patient, changement d'établissement, etc. / Allez à DA6)
DA2	Si oui, par qui est-elle réalisée :	<input type="radio"/> Spécialiste d'organe <input type="radio"/> Chirurgien <input type="radio"/> Oncologue <input type="radio"/> Radiothérapeute <input type="radio"/> Radiologue <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
DA3	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
DA4	Si oui, s'agit-il d'une :	<input type="radio"/> Fiche Etablissement <input type="radio"/> Fiche 3C <input type="radio"/> Fiche DCC
DA5	Si non, pourquoi ?	<input type="radio"/> Refus du patient tracé <input type="radio"/> Non proposé <input type="radio"/> Ne sait pas <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
DA6	Une consultation médicale d'annonce du traitement thérapeutique est tracée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Allez à DA10) <input type="radio"/> NA (ex Décès du patient, changement d'établissement, etc. / Allez à DA11)

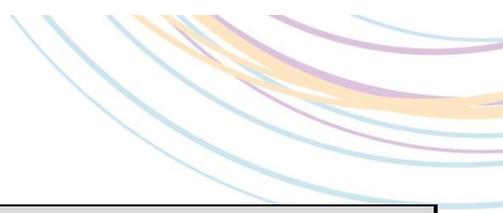


DA7	Si oui, par qui est-elle réalisée :	<input type="radio"/> Spécialiste d'organe <input type="radio"/> Chirurgien <input type="radio"/> Oncologue <input type="radio"/> Radiothérapeute <input type="radio"/> Radiologue <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
DA8	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
DA9	Si oui, s'agit-il d'une :	<input type="radio"/> Fiche Etablissement <input type="radio"/> Fiche 3C <input type="radio"/> Fiche DCC
DA10	Si non, pourquoi ?	<input type="radio"/> Refus du patient tracé <input type="radio"/> Non proposé <input type="radio"/> Ne sait pas <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
DA11	La réalisation d'une consultation d'accompagnement soignant est tracée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Allez à DA15) <input type="radio"/> NA (ex Décès du patient, changement d'établissement, etc. / Allez à PPS1)
DA12	Si oui, par qui est-elle réalisée :	<input type="radio"/> IDE <input type="radio"/> Manipulateur de Radiothérapie <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
DA13	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
DA14	Si oui, s'agit-il d'une :	<input type="radio"/> Fiche Etablissement <input type="radio"/> Fiche 3C <input type="radio"/> Fiche DCC
DA15	Si non, pourquoi ?	<input type="radio"/> Refus du patient tracé <input type="radio"/> Non proposé <input type="radio"/> Ne sait pas <input type="radio"/> Autre : Précisez :.....
<b>Programme Personnalisé de Soins (PPS)</b>		
PPS1	La remise d'un programme personnalisé de soins au patient est tracée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> NA (ex Décès du patient, changement d'établissement, refus du patient etc.)
PPS2	Si oui, s'agit-il d'un :	<input type="radio"/> PPS Etablissement <input type="radio"/> PPS 3C <input type="radio"/> PPS DCC
PPS3	Une copie du PPS est retrouvée dans le dossier (partie traitements envisagés)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> NA (le support du PPS ne le permet pas)
PPS4	Une trace de l'envoi de la copie du PPS au médecin traitant est retrouvée	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> NA (le médecin traitant est inconnu ou le patient ne souhaite pas que cette information lui soit communiquée)

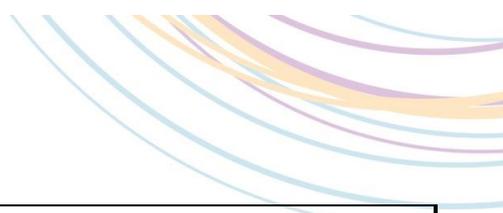
PPS5	Un double du courrier détaillant le traitement est remis au patient	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
PPS6	Le détail du traitement est retrouvé dans le courrier au médecin traitant	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Comptes Rendus Médicaux</b>		
CR1	Le compte rendu anatomopathologique initial (biopsie) est retrouvé dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
CR2	Y a-t-il eu une intervention chirurgicale ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
CR3	Si oui, le compte rendu opératoire est retrouvé dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
CR4	Le compte rendu anatomopathologique post opératoire (pièce opératoire) est retrouvé dans le dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

## Annexe 2 : Consignes de remplissage

Structure		
RCP1	Nom de l'établissement enquêté	
RCP2	Numéro du tirage au sort	
Caractéristiques du séjour patient		
RCP3	Sexe du patient	Indiquez si « <b>Homme</b> » ou « <b>Femme</b> ».
RCP4	Spécialité	Indiquer la spécialité concernée par le cancer étudié. En cas de cancer généralisé, indiquer le domaine du service prenant en charge le patient.
Informations générales		
RCP5	Le patient est pris en charge dans l'établissement pour un primo-diagnostic de cancer	<b>Cocher «Oui»</b> si le patient est pris en charge dans l'établissement pour un primo-diagnostic du cancer analysé (y compris un primo-diagnostic de cancer métastasé). <b>Cocher «Non»</b> si le patient est pris en charge dans l'établissement pour des métastases d'un cancer précédemment pris en charge, une récurrence ou une rechute. Dans ce cas, la saisie des données est terminée pour ce dossier.
RCP6	Si Oui, toute ou partie de la phase initiale du traitement (=1 <sup>ère</sup> séquence thérapeutique) de ce cancer est réalisée dans l'établissement	<b>Cocher «Oui»</b> si toute ou partie de la prise en charge initiale du patient pour ce cancer a été réalisée dans l'établissement. <b>Cocher «Non»</b> dans le cas contraire (exemple: le séjour tiré au sort est celui d'un patient pris en charge pour un traitement séquentiel prolongé, type herceptin). Dans ce cas, la saisie des données est terminée pour ce dossier.
RCP7	Le premier acte thérapeutique pour ce cancer est réalisé dans l'établissement	<b>Cocher «Oui»</b> si le premier acte thérapeutique (chirurgie, chimiothérapie ou radiothérapie) pour ce cancer a été réalisé dans l'établissement ou si le patient est suivi dans le cadre d'une abstention thérapeutique. <b>Cocher «Non»</b> dans le cas contraire (exemple : le séjour tiré au sort est celui d'un patient pris en charge pour un traitement de chimiothérapie alors que le premier acte thérapeutique (chirurgie) a été réalisé dans un autre établissement).



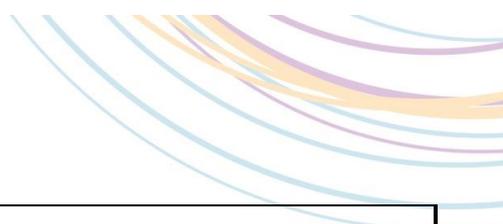
<b>Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)</b>		
<p>Définition INCa : Réunion régulière entre professionnels de santé, au cours de laquelle se discutent la situation d'un patient, les traitements possibles en fonction des dernières études scientifiques, l'analyse des bénéfices et les risques encourus, ainsi que l'évaluation de la qualité de vie qui va en résulter.</p>		
RCP8	Organe atteint	Indiquer l'organe atteint
RCP9	Une fiche réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) est retrouvée dans le dossier	<b>Cocher «Oui »</b> si cette trace correspond à une fiche RCP dans le dossier du patient. <b>Cocher «Non»</b> dans le cas contraire.
RCP10	La RCP a été organisée par :	<p><b>Indiquer si la RCP a été organisée par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'établissement</li> <li>-Une autre structure avec participation de l'établissement (présence d'un médecin de l'établissement à la RCP pour présenter le dossier)</li> <li>-Une autre structure sans participation de l'établissement</li> <li>-Ne sait pas quand la trace dans le dossier ne permet pas de répondre. La saisie des données est terminée pour ce dossier.</li> </ul>
RCP11	Nom de l'organisation de RCP :	Indiquer le nom de l'organisations RCP
RCP12	La proposition de prise en charge est tracée sur le document	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la proposition de prise en charge (proposition thérapeutique, arrêt des traitements, examen complémentaire, etc.) est notée sur le document traçant la RCP.</p> <p><b>Cocher «Non»</b> dans le cas contraire.</p>



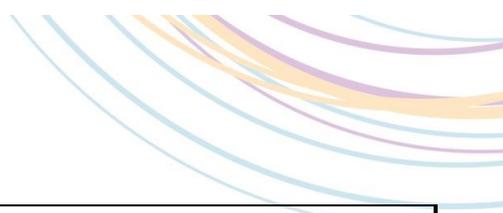
RCP13	Si Oui, la proposition de traitement de la fiche RCP concerne <b>le premier acte thérapeutique</b> du patient	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la proposition de traitement concerne le 1<sup>er</sup> acte thérapeutique</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si la proposition de traitement concerne des propositions thérapeutiques postérieures au 1<sup>er</sup> acte thérapeutique.</p> <p><b>Cocher « Ne sait pas »</b> si aucune information ne permet de situer la proposition de traitement dans la prise en charge du patient.</p> <p>Précision: si plusieurs RCP sont retrouvées dans le dossier du patient, il convient d'analyser la première RCP réalisée pour un patient dont le diagnostic de cancer est établi.</p>
RCP14	Si Non, Pourquoi ?	<p><b>Cocher « Découverte fortuite »</b> si le 1<sup>er</sup> acte thérapeutique résulte d'un acte diagnostic.</p> <p><b>Cocher « Urgence »</b> si le 1<sup>er</sup> acte thérapeutique a été pratiqué en urgence</p> <p><b>Cocher « Non justifié »</b> si aucune information ne permet de préciser la raison pour laquelle la proposition de traitement retrouvée ne concerne pas le 1<sup>er</sup> acte thérapeutique</p>
RCP15	La RCP est datée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la date de la RCP est notée sur le document traçant la RCP.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.</p>
RCP16	La RCP s'est déroulée <b>avant la réalisation du premier acteThérapeutique</b>	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la RCP s'est déroulée avant la réalisation du premier acte thérapeutique.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.</p> <p><b>Cocher « Ne sait pas »</b> si la date du premier acte thérapeutique n'est pas connue ou si la trace de la RCP n'est pas datée et ne permet pas de répondre à la question.</p>
RCP17	Si Non, Pourquoi ?	<p><b>Cocher « Non justifié »</b> si aucune information ne permet de préciser la raison pour laquelle la RCP retrouvée ne concerne pas le 1<sup>er</sup> acte thérapeutique</p>
RCP18	La RCP est tracée sous forme de fiche RCP	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la RCP est tracée sous forme de fiche RCP. Est considéré comme fiche tout document individualisé par rapport au dossier et permettant de faire état de l'organisation de la RCP et de la proposition de prise en charge qui en a découlé.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.</p>
RCP19	Si Oui, la fiche est informatisée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si cette fiche est informatisée via le DCC</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.</p>
RCP20	La fiche RCP a été validée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si réponse « Fiche validée » à « Statut de la fiche RCP » dans la partie « FICHE RCP ».</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire. La fiche RCP générique portée par l'INCa doit être validée pour être prise en compte, sans validation elle reste un document de travail pouvant être modifié.</p>



RCP21	Les noms des médecins participants à la RCP sont tracés sur le document	<b>Cocher « Oui »</b> si les noms de chaque médecin participant à la RCP sont notés sur le document traçant la RCP. <b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.
RCP22	Si Oui, au moins trois noms sont retrouvés sur le document	<b>Cocher « Oui »</b> si au moins trois noms sont notés sur le document traçant la RCP. <b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.
RCP23	Les spécialités des participants à la RCP sont tracées sur le document	<b>Cocher « Oui »</b> si les spécialités de chaque médecin participant à la RCP sont notées sur le document traçant la RCP.
RCP24	Si Oui, au moins trois spécialités différentes étaient représentées (respect du Quorum HAS)	<b>Cocher « Oui »</b> si au moins trois spécialités différentes sont notées sur le document traçant la RCP. <b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.
RCP25	Si Oui, au moins un chirurgien, un oncologue et un radiologue étaient représentés (respect du Quorum DGOS)	<b>Cocher « Oui »</b> si au moins un chirurgien, un oncologue et un radiologue sont notés sur le document traçant la RCP. <b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.
RCP26	Nature de la proposition thérapeutique (selon la fiche socle commun RCP)	Indiquer la ou les proposition(s) thérapeutique(s) précisée(s) dans la fiche RCP
RCP27	Si Chirurgie, est-ce que cela concerne un des organes suivants : Œsophage, Foie, Pancréas, Ovaire, Rectum	<b>Cocher « Oui »</b> si la proposition de chirurgie concerne l'un des organes suivants : Œsophage, Foie, Pancréas, Ovaire, Rectum <b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire
RCP28	Si Oui, le chirurgien qui opérera le patient, si l'opération y est décidée, est présent à la RCP	<b>Cocher « Oui »</b> si le chirurgien qui a opéré le patient, était présent à la RCP qui a décidé la prise en charge chirurgicale <b>Cocher « Non »</b> si le chirurgien qui a opéré le patient, était absent à la RCP qui a décidé la prise en charge chirurgicale
RCP29	Le dossier du patient fait l'objet d'une discussion	<b>Cochez « Oui »</b> s'il est mentionné sur le compte-rendu RCP ou dans le courrier médical que le dossier du patient a fait l'objet d'une discussion <b>Cochez « Non »</b> s'il n'est pas mentionné sur le compte-rendu RCP ou le courrier médical que le dossier du patient a fait l'objet d'une discussion
RCP30	Un des chirurgiens qui participent au traitement est présent à la RCP	<b>Cocher « Oui »</b> si un des chirurgiens de l'établissement était présent à la RCP qui a décidé la prise en charge chirurgicale <b>Cocher « Non »</b> si aucun des chirurgiens de l'établissement n'est présent à la RCP qui a décidé la prise en charge chirurgicale



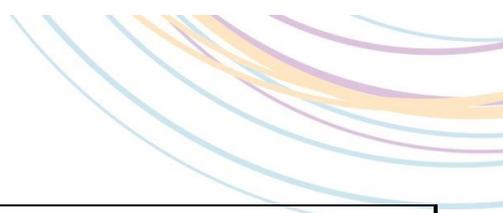
RCP31	Un oncologue est présent à la RCP	<p><b>Cocher « Oui »</b> si un oncologue était présent à la RCP qui a décidé la prise en charge de chimiothérapie – immunothérapie – thérapie ciblée</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si absence d'un oncologue à la RCP qui a décidé la prise en charge de radiothérapie</p>
RCP32	Un oncologue radiothérapeute est présent à la RCP	<p><b>Cocher « Oui »</b> si un onco-radiothérapeute était présent à la RCP qui a décidé la prise en charge de radiothérapie</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si absence d'un onco-radiothérapeute à la RCP qui a décidé la prise en charge de chimiothérapie – immunothérapie – thérapie ciblée</p>
<b>Dispositif d'Annonce (DA)</b>		
DA1	Une consultation médicale d'annonce est tracée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si l'annonce de la maladie est tracée (dans le courrier au médecin traitant si l'on retrouve les termes suivants : annoncer, expliquer, informer... → notion d'interaction et d'implication du patient)</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune annonce d'une proposition thérapeutique n'est tracée</p> <p><b>Cocher « NA »</b>, si le critère ne peut s'appliquer (par exemple décès du patient, le patient a changé d'établissement pour des raisons personnelles, ...).</p>
DA2	Si oui, par qui est-elle réalisée :	Cocher la profession du personnel de santé ayant réalisé la consultation
DA3	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<p><b>Cocher « Oui »</b> si une fiche spécifique est retrouvée</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune fiche spécifique n'est retrouvée</p>
DA4	Si oui, il s'agit d'une :	<p><b>Cocher « Fiche Etablissement »</b> si la fiche est proposée par l'établissement</p> <p><b>Cocher « Fiche 3C »</b> si la fiche est proposée par le 3C</p> <p><b>Cocher « Fiche DCC »</b> s'il s'agit de la fiche régionale disponible sur le DCC</p>
DA5	Si non, pourquoi ?	<p><b>Cocher « refus du patient tracé »</b> si une trace du refus du patient à bénéficier d'une consultation d'annonce médicale est retrouvée dans le dossier.</p> <p><b>Cocher « Non Proposé »</b> si aucune consultation médicale d'annonce n'a été proposée au patient.</p> <p><b>Cocher « Ne sait pas »</b> si aucune information du dossier ne permet d'expliquer l'absence de trace de consultation médicale d'annonce.</p> <p><b>Cocher « Autre »</b> dans les autres cas</p>



DA6	Une consultation médicale d'annonce thérapeutique est tracée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si l'annonce d'une proposition thérapeutique est tracée (dans le courrier au médecin traitant si l'on retrouve les termes suivants : annoncer, expliquer, informer... → notion d'interaction et d'implication du patient)</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune annonce d'une proposition thérapeutique n'est tracée</p> <p><b>Cocher « NA »</b>, si le critère ne peut s'appliquer (par exemple décès du patient, le patient a changé d'établissement pour des raisons personnelles, ...).</p>
DA7	Si oui, par qui est-elle réalisée :	Cocher la profession du personnel de santé ayant réalisé la consultation
DA8	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<p><b>Cocher « Oui »</b> si une fiche spécifique est retrouvée</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune fiche spécifique n'est retrouvée</p>
DA9	Si oui, il s'agit d'une :	<p><b>Cocher « Fiche Etablissement »</b> si la fiche est proposée par l'établissement</p> <p><b>Cocher « Fiche 3C »</b> si la fiche est proposée par le 3C</p> <p><b>Cocher « Fiche DCC »</b> s'il s'agit de la fiche régionale disponible sur le DCC</p>
DA10	Si non, pourquoi ?	<p><b>Cocher « refus du patient tracé »</b> si une trace du refus du patient à bénéficier d'une consultation d'annonce médicale est retrouvée dans le dossier.</p> <p><b>Cocher « Non Proposé »</b> si aucune consultation médicale d'annonce n'a été proposée au patient.</p> <p><b>Cocher « Ne sait pas »</b> si aucune information du dossier ne permet d'expliquer l'absence de trace de consultation médicale d'annonce.</p> <p><b>Cocher « Autre »</b> dans les autres cas</p>
DA11	La réalisation d'une consultation d'accompagnement soignant est tracée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la réalisation d'une consultation d'accompagnement soignant est tracée (quel que soit le support). La consultation d'accompagnement soignant correspond à l'entretien avec l'IDE de CAS ou tout autre soignant exerçant cette mission.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune trace de la réalisation de la consultation d'accompagnement soignant n'est retrouvée.</p> <p><b>Cocher « NA »</b>, si le critère ne peut s'appliquer (par exemple décès du patient, le patient a changé d'établissement pour des raisons personnelles, ...).</p>
DA12	Si oui, par qui est-elle réalisée :	Cocher la profession du personnel de santé ayant réalisé la consultation
DA13	Si oui, une fiche spécifique est retrouvée dans le dossier	<p><i>Fiche spécifique : fiche de liaison, courrier de transmission ou CR de CAS (papier ou informatique)</i></p> <p><b>Cocher « Oui »</b> si une fiche spécifique de CAS est retrouvée dans le dossier patient.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire.</p>



DA14	Si oui, il s'agit d'une :	<p><b>Cocher « Fiche Etablissement »</b> si la fiche est proposée par l'établissement</p> <p><b>Cocher « Fiche 3C »</b> si la fiche est proposée par le 3C</p> <p><b>Cocher « Fiche DCC »</b> s'il s'agit de la fiche régionale disponible sur le DCC</p>
DA15	Si non, pourquoi ?	<p><b>Cocher « refus du patient tracé »</b> si une trace du refus du patient à bénéficier d'une consultation d'accompagnement soignant est retrouvée dans le dossier.</p> <p><b>Cocher « Non Proposé »</b> si aucune consultation d'accompagnement soignant n'a été proposée au patient.</p> <p><b>Cocher « Ne sait pas »</b> si aucune information du dossier ne permet d'expliquer l'absence de trace de consultation d'accompagnement soignant.</p> <p><b>Cocher « Autre »</b> dans les autres cas</p>
<p><b>Programme Personnalisé de Soins (PPS)</b></p> <p><i>Attention, dans les items ci-dessous le PPS doit respecter les critères INCa</i></p>		
PPS1	La remise d'un programme personnalisé de soins au patient est tracée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la remise du PPS est tracée</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si la remise du PPS n'est pas tracée</p> <p><b>Cocher « NA »</b> si le critère ne peut s'appliquer (par exemple décès du patient, le patient a changé d'établissement pour des raisons personnelles, refus du patient, etc.)</p>
PPS2	Si oui, il s'agit d'un :	<p><b>Cocher « PPS Etablissement »</b> si le PPS est proposé par l'établissement</p> <p><b>Cocher « PPS 3C »</b> si le PPS est proposé par le 3C</p> <p><b>Cocher « PPS DCC »</b> s'il s'agit du PPS régional disponible sur le DCC</p>
PPS3	Une copie du PPS est retrouvée dans le dossier (partie traitements envisagés)	<p><b>Cocher « Oui »</b> si une copie du PPS est retrouvée dans le dossier patient.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune copie du PPS n'est retrouvée</p> <p><b>Cocher « NA »</b> si le support du PPS ne permet pas la réalisation de celle-ci.</p>
PPS4	Une trace de l'envoi de la copie du PPS au médecin traitant est retrouvée	<p><b>Cocher « Oui »</b> si une trace de l'envoi de la copie du PPS est retrouvée.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune trace de la copie du PPS n'est retrouvée.</p> <p><b>Cocher « NA »</b> si le médecin traitant est inconnu, ou si le patient ne souhaite pas que cette information lui soit communiquée.</p>



PPS5	Un double du courrier détaillant le traitement est remis au patient	<p><b>Cocher « Oui »</b> si la remise au patient d'un courrier détaillant les traitements est tracée (ex : copie au patient, « j'ai dicté ce courrier en présence du patient », etc.)</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucune trace de la remise au patient d'un courrier détaillant les traitements</p>
PPS6	Le détail du traitement est retrouvé dans le courrier au médecin traitant	<p><b>Cocher « Oui »</b> si un courrier détaillant les traitements est remis au médecin traitant</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si aucun courrier détaillant les traitements n'est remis au médecin traitant</p>
<b>Comptes Rendus Médicaux</b>		
CR1	Y a-t-il eu une intervention chirurgicale	<p><b>Cocher « Oui »</b> s'il y a eu une intervention chirurgicale</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire</p>
CR2	Si oui, le compte rendu opératoire est retrouvé dans le dossier	<p><b>Cocher « Oui »</b> si le CRO est retrouvé dans le dossier patient</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si le CRO n'est pas retrouvé dans le dossier patient.</p>
CR3	Le compte rendu anatomopathologique initial (biopsie) est retrouvé dans le dossier	<p><b>Cocher « Oui »</b> si le CRA de la biopsie est retrouvé dans le dossier patient.</p> <p><b>Cocher « Non »</b> si le CRA de la biopsie n'est pas retrouvé.</p> <p><b>Cocher « NA »</b> si le critère ne peut s'appliquer (urgence, découverte fortuite, etc.)</p>
CR4	Le compte rendu anatomopathologique post opératoire est retrouvé dans le dossier	<p><b>Cocher « Oui »</b> si le CRA de la pièce opératoire est retrouvé dans le dossier patient</p> <p><b>Cocher « Non »</b> dans le cas contraire</p>

## Annexe 3 : Notice d'information

---

### **Notice d'information à destination des patients dont le dossier médical est susceptible de faire l'objet d'un traitement de données, dans le cadre de l'audit régional des pratiques en cancérologie.**

Le Réseau Régional de Cancérologie (RRC) conduit actuellement, en partenariat avec les Centres de Coordination en Cancérologie (3C) et les établissements de santé associés, un audit des pratiques en cancérologie dans un objectif d'amélioration des pratiques professionnelles. Dans ce contexte, votre dossier est susceptible d'être sélectionné afin d'évaluer certains critères garantissant la qualité de votre prise en charge au sein de votre établissement de santé.

#### **Protection des données personnelles**

Le RRC est amené à utiliser des données personnelles anonymisées et non identifiantes de patients tirés au sort par les établissements de santé.

Les établissements de santé sont responsables du recueil de vos données identifiantes, de l'extraction et de l'anonymisation de ces données dans le cas où votre dossier est sélectionné pour cet audit régional. Le RRC est responsable du traitement de cette étude régionale.

Votre dossier médical restera confidentiel et ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin responsable de votre traitement et par des personnes dûment mandatées pour cette évaluation et soumises au secret professionnel.

#### **Finalités du traitement de données**

Les données personnelles recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de l'audit régional sont destinées à calculer des indicateurs permettant l'amélioration des pratiques professionnelles en établissement de santé (amélioration de votre prise en charge). Cette évaluation ne modifiera en aucun cas votre prise en charge médicale.

#### **Base légale**

Le traitement de données dans le cadre de cette évaluation est nécessaire à l'intérêt légitime du réseau régional de cancérologie :

- INSTRUCTION n° DGOS/R3/INCA/2019/248 du 02 décembre 2019 relative à l'évolution des missions des réseaux régionaux de cancérologie
- Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030

Le RRC a déposé un engagement de conformité afin d'être en adéquation avec la méthodologie de référence CNIL MR-004, relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation dans le domaine de la santé.

#### **Nature des données collectées ou susceptibles d'être collectées**

Les données collectées sont les suivantes :

- sexe ;
- données relatives à la qualité de votre prise en charge durant votre séjour hospitalier.



Vos données sont collectées par les établissements en collaboration avec les 3C à partir de votre dossier médical conservé par l'établissement puis transmises au RRC de façon anonymisée.

### **Personnes concernées**

Le traitement de données concerne les personnes ayant fait l'objet d'un séjour hospitalier dont le dossier a été tiré au sort pour l'audit régional des pratiques en cancérologie.

### **Destinataires des données personnelles**

Lors du recueil, les données personnelles collectées sont destinées aux professionnels en charge de l'évaluation au sein de l'établissement de santé.

Votre dossier médical restera confidentiel et ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin responsable et par des personnes dûment mandatées pour cette évaluation et soumises au secret professionnel.

Les données anonymisées sont transmises au chef de projet 3C et évaluations du RRC en charge de l'exploitation des données.

### **Durée de conservation des données personnelles dans les dossiers médicaux des établissements**

20 ans à compter de la dernière hospitalisation/consultation. Si la personne titulaire du dossier décède moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement, le dossier doit être conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date de son décès.

### **Sécurité de vos données personnelles**

L'établissement met en place l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité du système d'information. La sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données sont garanties en liaison étroite avec le délégué à la protection des données (DPO).

### **Publication des résultats**

Le rapport d'audit présentant les résultats de l'analyse des données sera disponible sur le site internet du RRC : [www.onco-hdf.fr](http://www.onco-hdf.fr)

### **Droits**

Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978 et du Règlement général de protection des données personnelles du 23/05/2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données personnelles.

Les patients souhaitant s'opposer à l'utilisation de leurs données médicales pour cet audit régional des pratiques en cancérologie peuvent le faire à tout moment.

Néanmoins, une fois que les données auront été anonymisées et transmises au RRC, les patients ne pourront plus exercer leur droit d'opposition, de rectification ou de suppression de leurs données auprès du RRC car il ne sera plus possible d'identifier le dossier correspondant.

En cas de non-respect de leurs droits, les patients peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

Un délégué à la protection des données (DPO) est désigné par votre établissement de santé. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié dans la protection de vos données personnelles. Vous pouvez ainsi exercer vos droits en écrivant au DPO de votre établissement.



## **Annexe 4 : Délégation « Accès au dossier médical »**

---

Nom de l'Etablissement : \_\_\_\_\_

Les articles L 1110-4 et R 6113-5 du Code de la Santé Publique précisent les conditions d'accès aux dossiers médicaux dans le cadre de soins par une équipe traitante ou consultante. En dehors de certaines exceptions réglementaires, il n'est pas possible d'accéder à un dossier médical et pourtant un certain nombre de traitements doit être réalisés dans l'établissement à visée de qualité ou de suivi de procédures.

Dans ces conditions et en accord avec la direction d'établissement, l'accès aux dossiers médicaux (art 6113-5) est autorisé, sous le contrôle du DIM, pour les agents et pour le traitement ou l'étude nommés ci-dessous.

Les agents seront donc fonctionnellement dépendants du DIM pendant l'exécution de cette tâche.

Cet accès est assorti d'un droit de contrôle qui peut s'exercer à tout moment de la mission afin de s'assurer de la bonne exécution de cette mission.

Le dossier médical du patient ne pourra être consulté que sous la responsabilité du médecin responsable et est soumis au secret professionnel.

Description du traitement/de l'étude	
Période prévue pour la réalisation du traitement/de l'étude	
Agents autorisés dans le cadre de ce traitement/cette étude	

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et Visa du DIM :